1799-1802

# Le Sénat conservateur… du temps où Napoléon était Consul

À l'occasion de MonacoPhil 2022, Dominique Sollin a été officiellement invité à prendre part à l'exposition collective « Histoire postale de la Grande Armée de Napoléon Bonaparte ». Dans ce contexte prestigieux, il a donné à voir une superbe collection de classe ouverte – médailles, marques postales, lettres autographes… – ayant trait au Sénat conservateur, sous le Consulat et sous l'Empire. En voici un florilège pour la première période du Consulat, avant le Consulat à vie.

Sophie Bastide-Bernardin

Le Consulat est-il l'enfant de la Révolution ? Ce nouveau régime se présente comme tel, et il cherche à en convaincre, en premier lieu, les parlementaires. Sous prétexte de risques d'attentat, les membres du Conseil des Anciens et du Conseil des Cinq-Cents sont transférés de Paris à Saint-Cloud, le 18 Brumaire de l'an VIII (9 novembre 1799). Isolés, surveillés par des militaires, ils écoutent avec suspicion les propos du général Napoléon Bonaparte (1739-1821) ❶, frère de Lucien Bonaparte (1775-1840). Ce dernier est le nouveau président de l'Assemblée des Cinq-Cents depuis le 23 octobre 1799 – il l'avait été brièvement, une première fois, durant l'été 1796. Napoléon Bonaparte clame son attachement aux valeurs de la République. Alors, pourquoi remettre en cause le Directoire qui tire des urnes sa légitimité républicaine (toute relative toutefois, car au suffrage censitaire masculin) ? Dans les faits, l'extrême séparation des pouvoirs paralyse ses actions, et il est sans cesse chahuté, pris à partie, remis en cause, dans un contexte de crise économique grandissante. Le 19 Brumaire de l'an VIII, en fin de journée, quelques parlementaires votent finalement en faveur du nouveau régime.

❶ *« Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte »* écrit Victor Hugo (1802-1885), poète et parlementaire à propos de l'année 1802, date à laquelle nous terminerons cet article. **Gravure à l'effigie de Napoléon 1er par Albert Decaris (1901-1988), créateur de timbres-poste.**

## Le Consulat provisoire

À compter du 19 Brumaire de l'an VIII, sous le nom de Commission consulaire exécutive, un régime transitoire assure le fonctionnement des institutions. Il est établi du 10 novembre au 25 décembre 1799, sous l'autorité de trois Consuls provisoires – Bonaparte, Sieyès et Ducos ❷. Or, seuls Sieyès et Ducos seront *« provisoires »*, en fin de compte.

Le 22 Frimaire de l'an VIII (13 décembre 1799), une nouvelle Constitution est promulguée. S'éloignant de l'idéal républicain, elle renforce les pouvoirs de l'exécutif sous couvert de faciliter la stabilité des institutions qu'il est urgent de *« conserver »*. Dans cet objectif, mais avec toutefois la possibilité de transformer les institutions en question, le Sénat conservateur voit le jour. À l'origine, il se compose de soixante membres, nombre porté à quatre-vingts par *« l'addition de deux membres en chacune des dix premières années »* comme l'indique l'article 15 de la Constitution de l'an VIII. Ces sénateurs inamovibles sont choisis par le Sénat parmi trois candidats présentés par le Tribunat (qui discute les projets de loi et émet des avis), le Corps législatif (qui vote les lois), et le Premier Consul (l'exécutif). La sélection se limite à deux personnes si deux des trois autorités présentent des candidats identiques. Et l'élection n'est même plus à l'ordre du jour, si les trois autorités ont un seul et unique candidat à proposer.

## Du Consulat au Consulat à vie, d'un régime ambigu à la fin du rêve républicain

Après la promulgation d'une Constitution qui lui est favorable, le Premier Consul, Napoléon Bonaparte, consolide encore sa position, le 21 Frimaire de l'an VIII (25 décembre 1799). Un vote

❸ **L'avers de la médaille du Sénat conservateur** gravée par Rambert Dumarest, adoptée le 18 Nivôse de l'an VIII (8 janvier 1800) où l'incarnation de la République française est une Minerve assise, tenant une épée et s'accoudant sur un bouclier affichant l'inscription *« Constitution de l'an VIII »*.

❹ **Le revers de la médaille du Sénat conservateur** gravée par Rambert Dumarest, adoptée le 18 Nivôse de l'an VIII (8 janvier 1800) semble prémonitoire du changement de régime. Le serpent s'enroulant autour du miroir n'est-il pas une façon subtile de signaler que mieux vaut se méfier de l'apparence des choses car certains reflets trahissent la réalité ?

❷ **Lettre avec correspondance, du 16 Frimaire de l'an VIII (7 décembre 1799),** portant le contreseing « LES CONSULS DE LA RÉPUBLIQUE ». Marque « AFFRANCHI PAR ÉTAT ».

Émigration — Ministère de la Police générale de la République.
Liberté. Égalité.
Malet-Desmarant
Rapport aux Consuls de la République
Citoyens Consuls,
Antoine Amable Malet Desmarant, du Dépt. de l'Allier, réclame contre son inscription sur la liste des Émigrés, &c.
Les certificats qu'il présente ont été délivrés à Lyon & ne méritent aucune confiance.
Je n'ai point de renseignement, & qui puissent lui être défavorable, &c.
Bonaparte

❺ **Rapport du Ministère de la Police générale de la République aux Consuls de la République**, reçu le 8 Ventôse de l'an VIII (27 février 1800) contenant une réclamation d'Amable Malet Desmarant contre son inscription sur la liste des émigrés avec, en apostille, une note du Consul Bonaparte.

par les commissions législatives provisoires doit avoir lieu pour désigner trois nouveaux Consuls… Les bulletins ont déjà été recueillis, mais le dépouillement n'aura pas lieu. Car Napoléon Bonaparte interrompt le processus et donne la parole à Sieyès qu'il invite à nommer lui-même les trois nouveaux Consuls. Évidemment, tout a été décidé à l'avance par Napoléon Bonaparte et c'est ainsi que celui-ci se voit renouvelé dans sa fonction de Premier Consul et que sont placés à ses côtés, Cambacérès et Lebrun, respectivement comme Deuxième et Troisième Consul. Les bulletins de vote sont finalement brûlés. Et le Conseil d'État, créé sur le modèle de l'ancien Conseil du Roi, prête serment à Napoléon Bonaparte. Ainsi, l'exécutif s'inspire-t-il davantage des idées monarchiques que révolutionnaires, en empruntant le style cérémoniel propre aux royautés.

Dans la période révolutionnaire, les parlementaires français avaient obtenu une première médaille d'identité gravée de leur nom (dès l'an IV, 1795-1796). Ce petit objet est devenu leur sésame pour entrer dans les établissements publics, accéder aux scènes réservées aux services de police, etc. La tradition de délivrer des médailles aux parlementaires s'est poursuivie sous le Sénat conservateur. Le graveur Rambert Dumarest (1750-1806) a réalisé celle adoptée le 18 Nivôse de l'an VIII (8 janvier 1800). Sur la face ou avers ❸, la *« République française »* est réaffirmée. Sur le revers ❹, porteur de la mention *« Sénat conservateur »*, figure un miroir autour duquel s'enroule un serpent, symbole de la prudence prônée par le nouveau régime.

Parmi les documents originaux présentés lors de MonacoPhil par Dominique Sollin se trouve un rapport du Ministère de la Police générale de la République aux Consuls de la République, reçu le 8 Ventôse de l'an VIII (27 février 1800) ❺. Il transmet une réclamation d'Antoine Amable Malet Desmarant demandant le retrait de son nom à la liste des émigrés, c'est-à-dire des partisans de l'Ancien Régime qui s'étaient réfugiés à l'étranger pendant la Révolution. En apostille, le Consul Bonaparte a écrit : *« faire demander des renseignements au Préfet »*. Et la réponse a joué en faveur du requérant puisqu'il a finalement pu intégrer l'administration des Finances – le secteur public lui aurait été autrement interdit – et mener une belle carrière, jusqu'au poste de directeur des finances, à Auch, en 1832. ●●●

●●● Une continuité existe entre le Directoire et le Consulat, notamment parce que de nombreux hauts fonctionnaires du précédent régime sont réemployés par les nouvelles autorités. C'est le cas d'Agathon Jean-François Fain (1778-1836), chef de bureau de la correspondance du Directoire en 1796 qui, sous le Consulat, est préposé à la division des Archives. Du reste, par la suite, il gravira les échelons, entré au cabinet particulier de Napoléon 1er en 1806 comme secrétaire archiviste, il sera ensuite nommé baron d'Empire en 1809. Secrétaire particulier de l'empereur, il lui restera fidèle jusque dans l'adversité et ne reviendra aux affaires qu'en 1830, lorsque le roi des Français Louis-Philippe 1er le nommera Premier secrétaire de son cabinet. En 1834, il sera élu député du Loiret. Nous vous présentons ici un courrier signé de la main d'Agathon Jean-François Fain, du 7 Germinal de l'an VIII (28 mars 1800), adressé au capitaine Mesmin 6.

Jean Girard Lacuée (1752-1841) a su s'adapter aux changements politiques : noble sous l'Ancien Régime, comte sous l'Empire, et Pair de France en 1831. Il a été homme de main de Napoléon Bonaparte lors du coup d'État du 18 Brumaire. Au début du Consulat, il est nommé membre du Conseil d'État où l'organisation militaire lui a été confiée. Par la suite, il connaîtra une ascension sociale fulgurante, jusqu'à devenir ministre d'État à vie par décision de Napoléon. La Légion d'Honneur lui sera décernée et il sera admis à l'Académie française. Le courrier que nous vous présentons ici de sa main a pour destinataire Joseph Fouché (1759-1820) 7 qui, lui aussi, s'est accommodé des changements de régime. Député de la Convention en 1792, il est ensuite parvenu à se maintenir comme ministre de la Police sous le Directoire, sous le Consulat et sous l'Empire jusqu'en 1810 et durant les Cent Jours. Napoléon l'a nommé comte, en 1808 et duc d'Otrante en 1809.

**6 Ce courrier d'Agathon Jean-François Fain (1778-1836), est adressé au capitaine Mesmin, à la date du 7 Germinal de l'an VIII (28 mars 1800), à Paris.** Il porte la marque « SECRÉTARIAT DU GOUVERNEMENT » et il est taxé à 1 décime, selon le tarif du 1er Germinal de l'an VIII (22 mars 1800), pour la même commune, jusqu'à 15 g.

À la demande de membres de la Commission administrative du Sénat conservateur aux *« Citoyens administrateurs de la poste aux lettres »*, sera créé un bureau de poste au palais du Luxembourg. Ils réclamaient *« d'avoir provisoirement une boëte pour la grande et petite poste dans l'enceinte de son palais »*, et *« un bureau des postes dans le local du Sénat conservateur »*. Et non seulement leur courrier du 8 Pluviôse de l'an IX (28 janvier 1801) 8 leur a permis d'obtenir gain de cause mais de provisoire, la situation est devenue pérenne. Ainsi, un bureau de poste est toujours en activité, en 2023, au sein du Sénat.

Le général Napoléon Bonaparte est un trentenaire bouillonnant et plein d'ambitions. Or, s'il a réussi à faire basculer le pouvoir en place, c'est en faisant miroiter la stabilité des institutions.

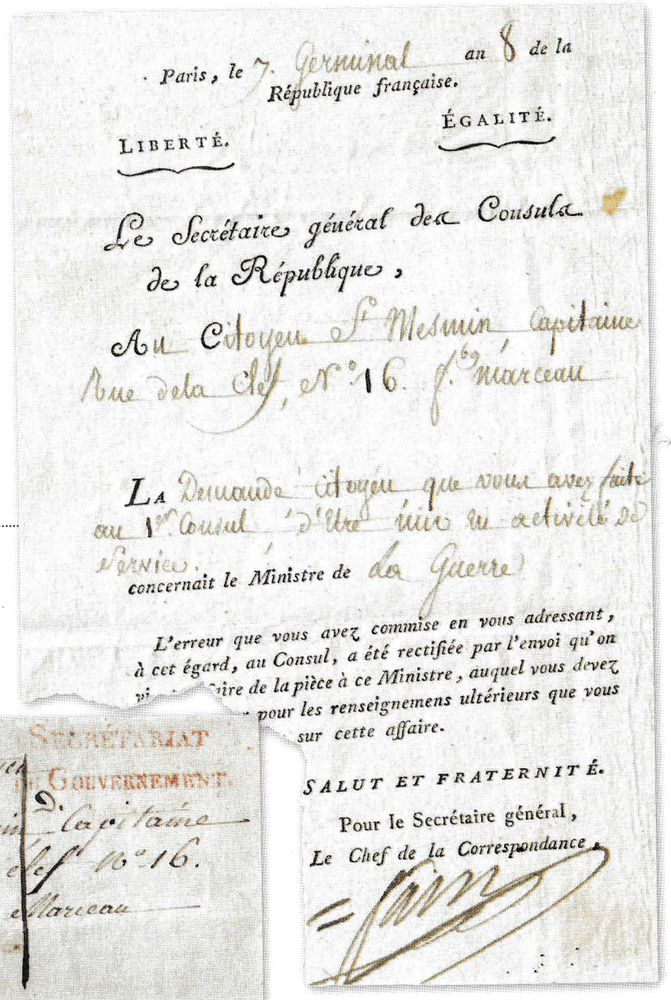
Paris, le 7. Germinal an 8 de la République française.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Le Secrétaire général des Consuls de la République,

Au Citoyen Mesmin, Capitaine Rue de la Clef, N° 16. f.bg Marceau

La Demande citoyen que vous avez faite au 1er Consul d'être mis en activité de service, concernait le Ministre de la Guerre

L'erreur que vous avez commise en vous adressant, à cet égard, au Consul, a été rectifiée par l'envoi qu'on vi[illegible]ire de la pièce à ce Ministre, auquel vous devez [illegible] pour les renseignemens ultérieurs que vous [illegible] sur cette affaire.

SALUT ET FRATERNITÉ.

Pour le Secrétaire général,
Le Chef de la Correspondance,

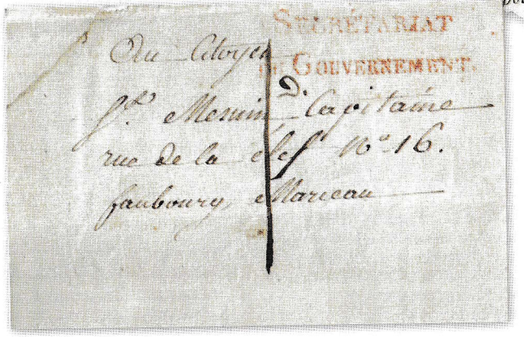

Au Citoyen Mesmin Capitaine rue de la Clef N° 16. faubourg Marceau





**7 Lettre de Jean Girard Lacuée, conseiller d'État, à Joseph Fouché, ministre de la Police générale,** du 4 Vendémiaire de l'an IX (26 septembre 1800) pour Paris, comme l'indique la marque postale « POSTES PRÈS LES CONSULS DE LA RÉPUBLIQUE », le bureau voisin du palais du Luxembourg s'est chargé de l'envoi de ce courrier.

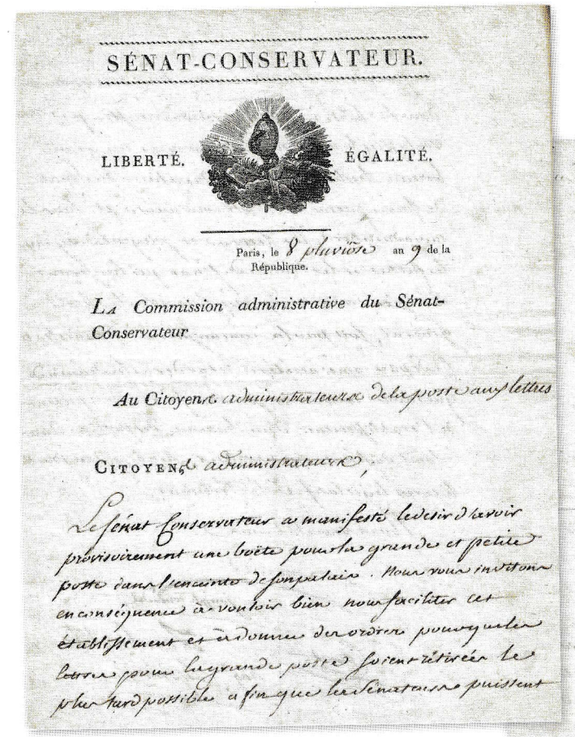
SÉNAT-CONSERVATEUR.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Paris, le 8 pluviôse an 9 de la République.

La Commission administrative du Sénat-Conservateur

Au Citoyens administrateurs de la poste aux lettres

Citoyens administrateurs,

Le Sénat conservateur a manifesté le dessir d'avoir provisoirement une boëte pour les grandes et petites poste dans l'enceinte de son palais. Nous vous invitons en conséquence à vouloir bien nous faciliter cet établissement et à donner des ordres pour que les lettres pour les grandes postes soient retirées le plus tard possible afin que les sénateurs puissent

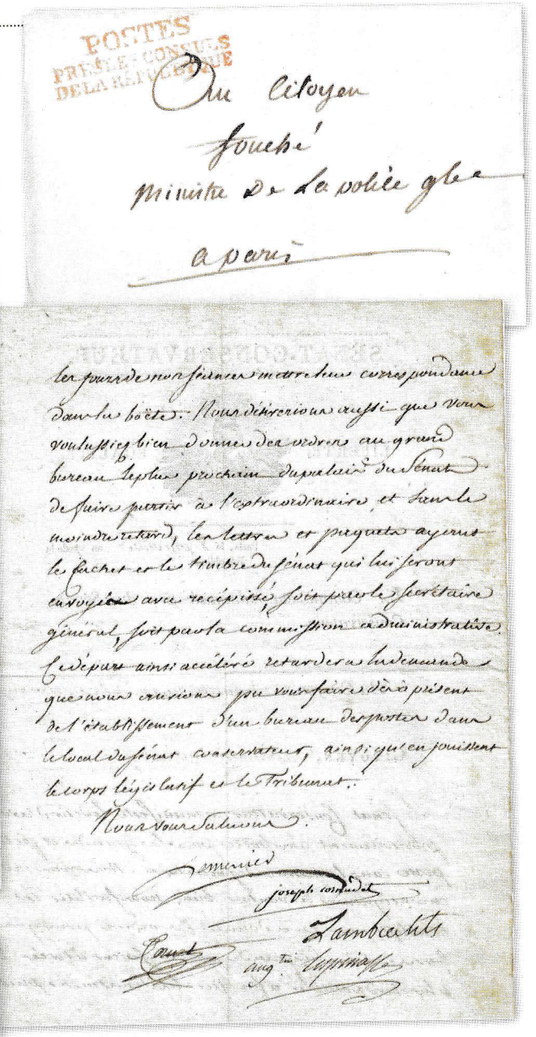

Au Citoyen Fouché ministre de la police gle a paris

les parts de nos frères nos collègues correspondans dans la boëte. Nous désirerions aussi que vous voulussiez bien donner des ordres au grand bureau le plus prochain du palais du Sénat de faire parvenir à l'extraordinaire et sans aucun retard, les lettres et paquets ayant le packet et le timbre du sénat qui leur seront envoyés avec récipissé, soit par le secrétaire général, soit par la commission administrative. Le départ ainsi accéléré retardera la demande que nous avions pu vous faire dès présent de l'établissement d'un bureau de poste dans le local du Sénat conservateur, ainsi qu'en jouissent le corps législatif et le Tribunat.

Nous vous salutons.

Lemercier
joseph cornudet
Lambrechts
Cornet
aug.tin Lespinasse

Lemercier
joseph cornudet
Lambrechts
Cornet
aug.tin Lespinasse

**8 Les signataires de ce courrier du 8 Pluviôse de l'an IX (28 janvier 1801) sont Louis-Nicolas Lemercier (1755-1849), président du Sénat de l'an X ; Joseph Cornudet des Chaumettes (1755-1834), secrétaire du Sénat ; Mathieu Augustin Cornet (1750-1832), secrétaire du Sénat ; le général Augustin de Lespinasse (1737-1816), membre du Sénat conservateur et Charles Joseph Mathieu Lambrechts (1753-1825), membre du Sénat conservateur.** Ils demandent *« d'avoir provisoirement une boëte pour la grande et petite poste dans l'enceinte de son palais »* ainsi qu'*« un bureau des postes dans le local du Sénat conservateur. »*

Pour obtenir l'adhésion des milieux conservateurs et modérés, sans lesquels rien ne sera possible, il lui faut intégrer dans ses rangs un représentant de la droite modérée. Or, à soixante ans passés, le Troisième Consul, Charles François Lebrun (1739-1824), duc de Plaisance, correspond à ce profil rassurant, gage du sérieux, malgré sa jeunesse, du Premier Consul. Charles François Lebrun a commencé sa carrière sous l'Ancien Régime, en tant que conseiller de René-Charles de Maupeou, premier président du parlement de Paris. Retiré sur ses terres, près de Dourdan, après la mort du roi Louis XV, Charles François Lebrun a fait son retour en politique pendant la période révolutionnaire. Il a toujours conservé un esprit de conciliation avec l'Ancien Régime, un positionnement qui lui a valu deux arrestations sous la Terreur. Élu au Conseil des Anciens sous le Directoire, il s'y est notamment distingué en votant pour l'amnistie des émigrés. Si Napoléon Bonaparte l'a choisi, c'est non ●●●

●●● seulement parce qu'il est emblématique d'une sagesse politique, mais aussi parce qu'il a la réputation d'être fiable. Et il se montrera effectivement un allié fidèle. Autre atout du personnage, il est expert en matière de questions financières. Les lettres avec correspondance de sa main sont évidemment très recherchées ⑨.

Le Deuxième Consul, Jean-Jacques Régis de Cambacérès (1753-1824), issu d'une famille de magistrats de la vieille noblesse, était président du Comité de Salut public lorsqu'il a rencontré Napoléon Bonaparte par lequel il a été subjugué. Et sous le Directoire, il était ministre de la justice. Proche d'Emmanuel Sieyès, tête pensante du coup d'État du 18 Brumaire, Cambacérès prendra tout naturellement sa place, à sa suite, en tant que Deuxième Consul. En outre, il restera le deuxième personnage de l'État pendant tout l'Empire. Nous vous montrons une lettre qu'il a adressée, à titre personnel, au ministre de l'intérieur, le 5 Frimaire de l'an x (26 novembre 1801) ⑩, c'est-à-dire à Jean-Antoine Chaptal (1756-1832), qui succède à Lucien Bonaparte à ce poste, du 6 novembre 1800 jusqu'en 1804. La manière dont il s'adresse à lui, en l'appelant *« citoyen Ministre »*, témoigne que le Consulat se prétend l'héritier de la Révolution.

Géraud Christophe Michel du Roc (1772-1813), a été formé à l'École militaire de Pont-à-Mousson, puis de Châlons (aujourd'hui Châlons-en-Champagne). Émigré pendant la Révolution, il est revenu en France en 1792. Au siège de Toulon, où il servait, il a été repéré par Napoléon Bonaparte. Il a pris part à la campagne d'Italie, puis à celle d'Égypte, où il a été blessé. Il a été nommé général de brigade le 13 octobre 1801. C'est un proche de Napoléon Bonaparte qui lui accorde, fait rarissime, toute sa confiance, et pour cette raison, en fait le gouverneur du palais des Tuileries. Dans cette fonction, il est amené à diriger les polices du Premier Consul. Il centralise toutes sortes de renseignements et il rédige de nombreux courriers ⑪. Par la suite, il devient grand maréchal de Palais, en 1804, et il est fait duc de Frioul, par Napoléon 1er, en 1808.

Pour assurer la sécurité des Consuls, une garde a été créée tout spécialement en 1799. C'est un corps d'élite et ses membres ont tous accompli au moins quatre campagnes militaires.

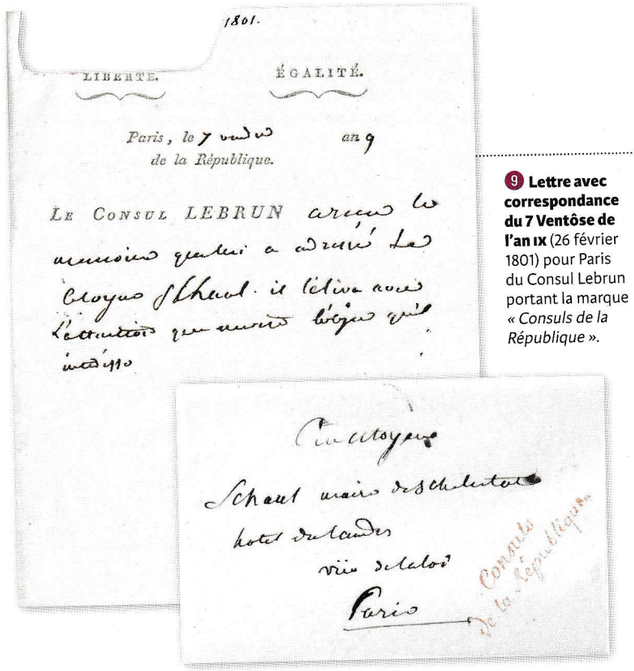
1801.
LIBERTÉ. ÉGALITÉ.
Paris, le 7 ventôse an 9 de la République.
LE CONSUL LEBRUN ayant les mémoires qu'il a adressés les Citoyens Schaul. il l'élève avec l'attention que mérite l'objet dont il est question
Au citoyen Schaul maire du 8e arrondissement hôtel de Landes rue de la loi Paris
Consuls de la République

**⑨ Lettre avec correspondance du 7 Ventôse de l'an IX** (26 février 1801) pour Paris du Consul Lebrun portant la marque *« Consuls de la République »*.

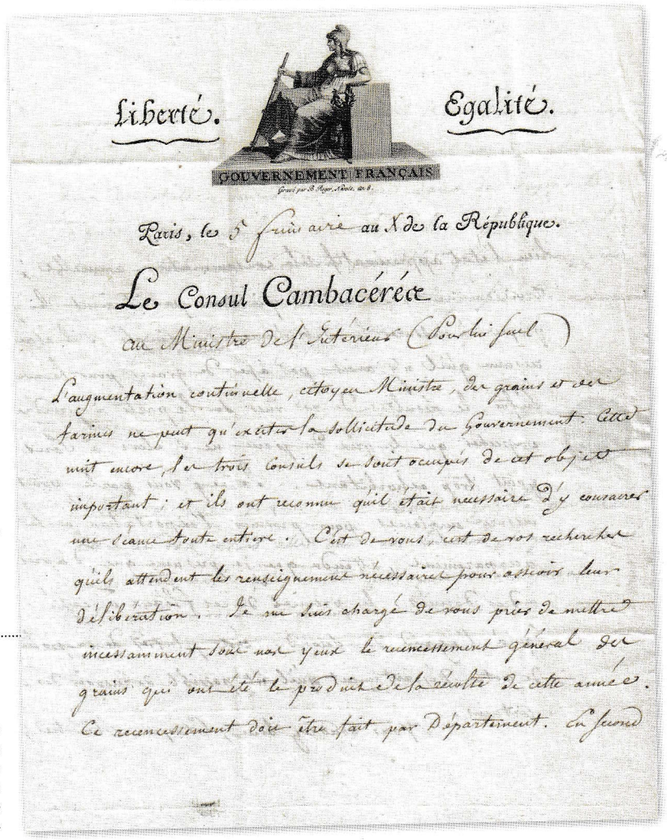
Liberté. Egalité.
GOUVERNEMENT FRANÇAIS
Paris, le 5e Frimaire an X de la République.
Le Consul Cambacérès au Ministre de l'Intérieur (Pour lui seul)
L'augmentation continuelle, citoyen Ministre, des grains et des farines ne peut qu'exciter la sollicitude du Gouvernement. Cette nuit encore, les trois Consuls se sont occupés de cet objet important; et ils ont reconnu qu'il était nécessaire d'y consacrer une séance toute entière. C'est de vous, c'est de vos recherches qu'ils attendent les renseignements nécessaires pour asseoir leur délibération. Je me suis chargé de vous prier de mettre incessamment sous vos yeux le recensement général des grains qui ont été le produit de la récolte de cette année. Ce recensement doit être fait par Département. En second

**⑩ Dans cette lettre, qui compte trois pages au total, envoyée le 5 Frimaire an x (26 novembre 1801) au ministre de l'Intérieur, Cambacérès,** le Deuxième Consul, s'inquiète de *« L'augmentation continuelle (...) des grains et des farines (...) Cette nuit encore, les trois Consuls se sont occupés de cet objet important. »* Il demande un *« recensement »* des récoltes de grains de l'année *« fait par Département. »* Il sollicite aussi conseil *« pour empêcher que le prix du pain ne s'élève à Paris à un point trop exorbitant. »*





**⑪ Lettre de la main de Géraud Christophe Michel du Roc,** gouverneur des Tuileries, du 20 Frimaire de l'an x (11 décembre 1801) pour Paris, comportant la marque « Premier Consul de la République » et adressée au général Charles Antoine Louis Alexis Morand (1771-1835), qui servira par la suite, sur tous les champs de bataille de l'Empire.

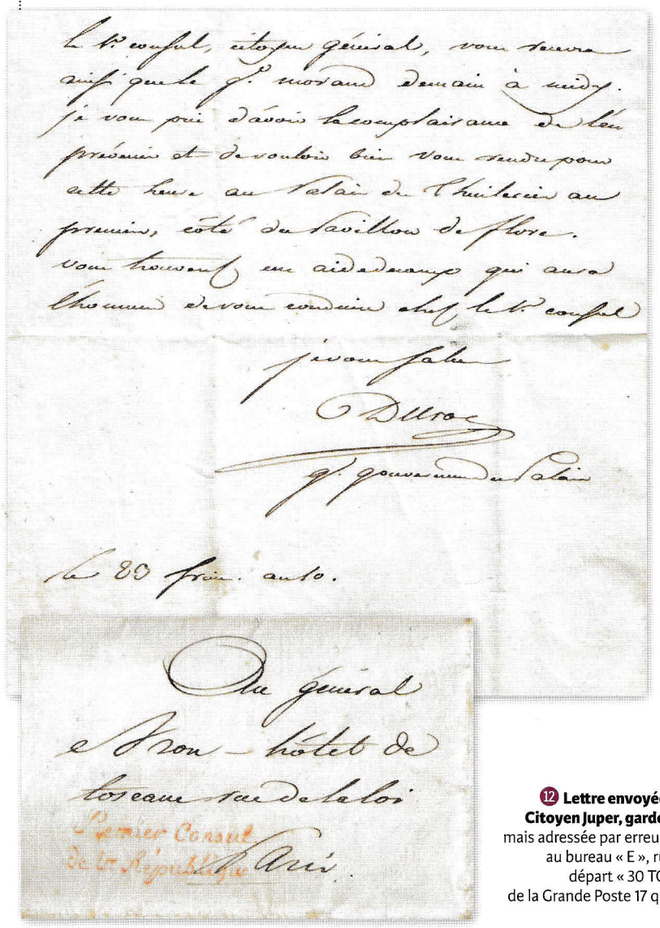
Le 1er consul, citoyen général, vous trouvera ainsi que le g.l Morand demain à midy. Je vous prie d'avoir le complaisance de les présenter et de vouloir bien vous rendre pour cette heure au Palais des Thuileries au premier, côté du pavillon de Flore. Vous trouverez un aide de camp qui aura l'honneur de vous conduire chez le 1er consul
Je vous salue
Du Roc
gl. gouverneur du Palais
Le 20 frim. an 10.
Au général Morand hôtel de Toscane rue de la loi
Premier Consul de la République Paris

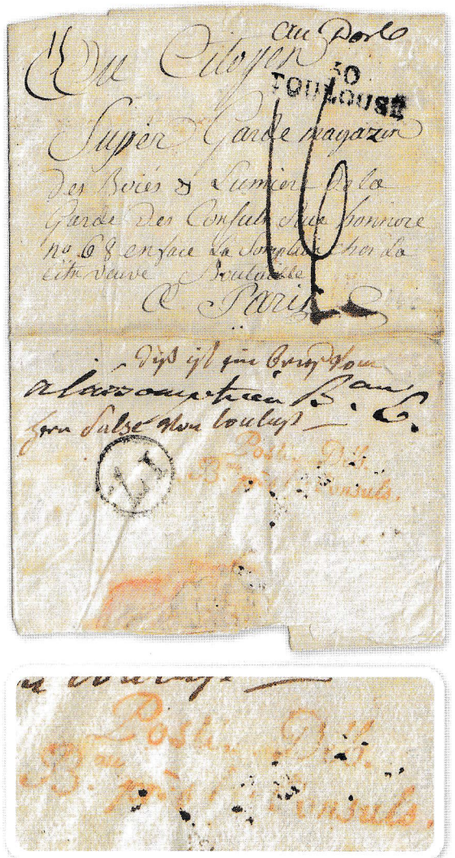
Au Citoyen Juper Garde magazin des Bois et Lumier de la Garde des Consuls de Honnore n° 68 en face la Sorbonne hôtel de la cité veuve Boulanger à Paris
Toulouse 30
Poste Déb. Bau près les Consuls.

**⑫ Lettre envoyée de Toulouse le 11 Ventôse de l'an x (2 mars 1802) pour Paris au Citoyen Juper, garde-magasin de la garde des Consuls** – 68 rue Saint-Honoré à Paris mais adressée par erreur au bureau près les Consuls, puis renvoyée en déboursé, a priori, au bureau « E », rue de l'Assomption. Ce courrier a été taxé 16 décimes. Marque de départ « 30 TOULOUSE ». Marque « Poste Déb. Bau près les Consuls ». Marque de la Grande Poste 17 quantièmes du mois. Tarif du 1er Vendémiaire de l'an IX, lettre de 15 à 20 g pour une distance de 600 à 800 km, soit 16 décimes.

Pour que les hommes assurent correctement leurs missions, la qualité de leurs équipements est primordiale et ils sont amplement nourris. Le Citoyen Juper, qui assure la fonction de garde-magasin de la garde des Consuls ⑫, en charge de surveiller denrées et matériel, a par conséquent un rôle essentiel.
Le 16 Floréal de l'an x (6 mai 1802), le Tribunat demande que soit donné au Premier Consul un *« gage éclatant de reconnaissance nationale. »* Le 22 Floréal an x (12 mai 1802), le Consulat à vie est voté, à l'unanimité moins la voix de Lazare Carnot (1753-1823) au Tribunat, et à l'unanimité moins trois voix au Corps législatif. Le 2 août 1802, Napoléon Bonaparte est proclamé Premier Consul à vie par le Sénat conservateur...Une nouvelle ère s'ouvre alors et fait de plus en plus douter les observateurs de la continuité entre la République et le Consulat. ●

**À SUIVRE**

## SOURCES

**Sites internet :**

- *https://www.senat.fr*
- *https://www.napoleon.org/*
- *www.vie-publique.fr*
- *https://www.conseil-constitutionnel.fr*
- *https://www.napoleon-empire.net*
- *Encyclopédie Universalis en ligne.*

## À PROPOS DU COLLECTIONNEUR

**Dominique Sollin** est membre correspondant de l'Académie de Philatélie, président du club philatélique du Sénat et vice-président du club philatélique français.